16/01/2024

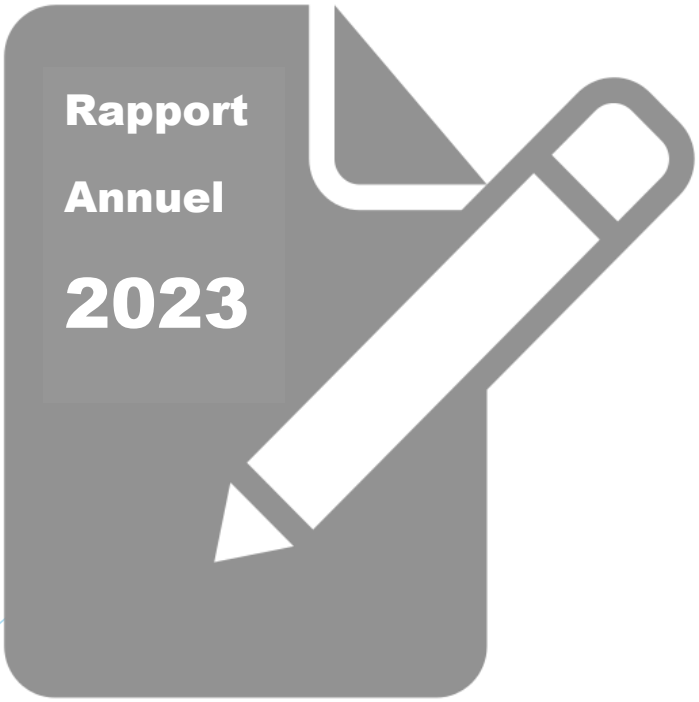

Application du règlement

Gestion contractuelle

1. PRÉAMBULE

Conformément à l'article 938. 1.2 du code municipal, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle (RGC). Le Règlement sur la gestion contractuelle a été modifié le 10 juin 2019.

Dans ce nouveau règlement, la municipalité peut octroyer des contrats de gré à gré selon les règles de passation des contrats dont le montant de la dépense est de 25 000$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres publics (AOP).

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

3. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats de 25 000$ et plus octroyés par la municipalité :

CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Bélanger Sauvé, Avocats	Honoraires professionnels	30 127.02$	Gré à gré
Mutuelle des Municipalité de Québec	Assurances groupe	51 808.79$	Gré à gré
DCA comptable professionnel agréés	Honoraires professionnels pour audit	28 559.79$	Gré à gré
EBI Environnement	Service de récupération des matières organiques	59 766.47 $	SEAO
Entreprises Philippe Denis Inc	Rénovation édifice municipal	91 862.45$	Invitation
FQM Assurances Inc.	Renouvellement assurances	48 247.76$	Gré à gré
Les Entreprises Généreux Inc.	5e rang Nord et chemin St-Edmond phase 2	1 489 874.36$	SEAO
	Réfection 5e rang Nord phase 1 (libération de la retenue 5%)	71 524.72$	SEAO
	Réfection chemin Sicotte et Préville	198 271.05$	SEAO
	Déneigement secteur 1	83 333,21 $	SEAO
	Déneigement secteur 2	133 608,18 $	SEAO
David Majeau et fils	Déneigement domaines Bruneau, Comtois et Lamarre	31 659.00$	Gré à gré
Claude Beausoleil	Service de récupération des matières recyclables	80 404.68$	Invitation
	Service de récupération des déchets	144 298.81 $	SEAO
Vacuum Saint-Gabriel Enr.	Vidange de fosses	88 206.30 $	SEAO
Vermeer Canada inc.	Achat déchiqueteuse	36 159.64$	Gré à gré
La Centrale des artistes	Programmation estivale	40 356.23$	Gré à gré

4. LES MODES DE SOLLICITATION

La municipalité peut conclure des contrats selon trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseur ou le contrat conclu via le service électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec tiennent compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que les dispositions législatives et règlementaires à cet égard.

4.1 Contrats dont la dépense est inférieure à 25 000$ et conclu de gré à gré

Le Règlement de gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique à ce type de contrat. Pour l'année 2023, tous les contrats dont la dépense était inférieure à 25 000$ et conclu de gré à gré l'ont été selon les règles en vigueur.

4.2 Contrats dont la dépense est supérieure à 25 000$, inférieure au seuil et conclu de gré à gré

Durant l'année 2023, la municipalité a procédé à sept appels d'offres conclus de gré à gré :

CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Bélanger Sauvé, Avocats	Honoraires professionnels	30 127.02$	Gré à gré
Mutuelle des Municipalité de Québec	Assurances groupe	51 808.79$	Gré à gré
DCA comptable professionnel agréés	Honoraires professionnels pour audit	28 559.79$	Gré à gré
FQM Assurances Inc.	Renouvellement assurances	48 247.76$	Gré à gré
David Majeau et fils	Déneigement domaines Bruneau, Comtois et Lamarre	31 659.00$	Gré à gré
Vermeer Canada inc.	Achat déchiqueteuse	36 159.64$	Gré à gré
La Centrale des artistes	Programmation estivale	40 356.23$	Gré à gré

Tous les contrats dont la dépense est inférieure au seuil et conclu de gré à gré l'ont été selon les règles en vigueur.

4.3 Contrat dont la dépense est supérieure à 25 000$, inférieure au seuil et conclu suite à un appel d'offres sur invitation

Durant l'année 2023, la municipalité a procédé à deux appels d'offres sur invitation :

CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Entreprises Philippe Denis Inc	Rénovation édifice municipal	91 862.45$	Invitation
Claude Beausoleil	Service de récupération des matières recyclables	80 404.68$	Invitation

4.4 Contrats dont la dépense est supérieure au seuil obligeant l'appel d'offres publique

La municipalité doit passer par une demande de soumissions publiques afin d'octroyer un contrat dont la dépense est supérieure au seuil obligeant l'appel d'offres public.

Durant l'année 2023, la municipalité a procédé à huit appels d'offres dans cette catégorie :

CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
EBI Environnement	Service de récupération des matières organiques	59 766.47 $	SEAO
Les Entreprises Généreux Inc.	5e rang Nord et chemin St-Edmond phase 2	1 489 874.36$	SEAO
	Réfection 5e rang Nord phase 1 (libération de la retenue 5%)	71 524.72$	SEAO
	Réfection chemin Sicotte et Préville	198 271.05$	SEAO
	Déneigement secteur 1	83 333,21 $	SEAO
	Déneigement secteur 2	133 608,18 $	SEAO
Claude Beausoleil	Service de récupération des déchets	144 298.81 $	SEAO
Vacuum Saint-Gabriel Enr.	Vidange de fosses	88 206.30 $	SEAO

5. PLAINTE

Aucune plainte n'a été reçu concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

6. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil le 15 janvier 2024.